



Commune de
**CLAIRVAUX
D'AVEYRON**
Singulière & plurielle

LE MOT DU MAIRE

J'ai été sollicité ou interrogé par certains d'entre vous au sujet de la pose du compteur Linky et notamment sur les possibilités d'intervention du maire auprès d'Enedis chargé de son déploiement. Je tiens d'abord à vous faire savoir que la position du Conseil municipal a fait l'objet d'une délibération en date du 21 septembre 2016. Cette position n'a pas évolué depuis. Je vous rappelle également que ce dispositif s'inscrit dans le cadre de la loi relative à la transition énergétique. Le maire ne peut donc pas intervenir pour interdire la pose de ce compteur sous peine de voir son intervention entachée d'illégalité par le Préfet. Dans ce cas de figure celui-ci demanderait au maire, dans un premier temps, de retirer l'acte en question par le biais d'un recours gracieux et, par la suite, déférer la commune au tribunal administratif si elle ne donnait pas suite à sa requête. Certains maires ont pu vérifier la véracité de ce que j'avance. Toutefois les personnes ne souhaitant pas la pose du nouveau compteur, ont la possibilité de s'y opposer, dans le cas où l'intervention nécessiterait à l'intervenant de pénétrer sur son domaine privé, en le notifiant à Enedis.

Concernant les rythmes scolaires, la possibilité nous est donnée de revenir à la semaine de quatre jours. Nous pouvons regretter qu'il n'y ait pas eu de retour sur le bénéfice ou pas concernant l'apprentissage des élèves suite au fonctionnement à quatre jours et demi.

Une large majorité des parents d'élèves, 67%, s'est prononcée en faveur du retour à la semaine de 4 jours. Le conseil municipal les a suivis en donnant un avis favorable pour un retour à 4 jours. Le conseil d'école qui s'est réuni tout récemment s'est exprimé dans le même sens.

Le DASEN, Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale, va être rapidement saisi de cette demande par les deux conseils, municipal et d'école. En effet, le passage à 4 jours est une dérogation qui doit être demandée au directeur départemental conjointement par le conseil d'école et le conseil municipal. C'est le DASEN qui, au final, validera ou pas, cette demande.

Je vous laisse maintenant prendre connaissance des informations communales et vous souhaite de passer une excellente année 2018.

Très amicalement.
Jean-Marie LACOMBE

IMPORTANT***Si vous souhaitez rencontrer les élus***

***Le maire et les adjoints sont présents à la mairie tous les lundis matin de 9h à 10 H.
Vous pouvez également contacter le secrétariat de mairie qui organisera un rendez-vous.***

Voirie communale

La route haute de Blanzac ainsi que le village ont fait l'objet de réfection en 2017. Le programme PATA (point à temps automatique) a été respecté. Pour l'année 2018, les prévisions PATA et modernisation voiries sont en cours d'élaboration. La plateforme de la borne de recharge des batteries des véhicules électriques est réalisée ; il reste encore à délimiter les deux emplacements par un traçage au sol.

Bâtiments communaux

Jean Paul Destruel, architecte à Marcillac, a été retenu pour l'étude et le chiffrage de l'extension de la salle des fêtes de l'Ady. Cette extension vise :

- l'aménagement d'une cuisine.
- l'aménagement d'un WC public ouvert toute l'année (pétanque, parking et jardin public à proximité).

Rappel

Nous profitons de cette lettre d'informations pour vous rappeler qu'il est impératif d'évacuer les véhicules en stationnement permanent sur la voie publique, pour les raisons suivantes :

- difficulté pour le nettoyage des rues et des places.
- sécurité.
- manque de place pour stationner.
- pollution visuelle.

Opération bourg-centre

Nous sommes en attente des subventions sollicitées et notamment de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR / Etat). Le versement de cette subvention permettra d'arrêter la date de commencement des travaux (2ème semestre 2018) qui concerneront dans un 1^{er} temps le village de Clairvaux. Une réunion publique sera organisée au préalable.

Ecole Bruéjous /Clairvaux

Notre école est fréquentée pour cette nouvelle année scolaire par 83 enfants. Sous la direction de Candice CORP, les 4 classes sont assurées par:

- Aude BERNIER Maternelle PS MS GS
- Candice CORP CP CE1
- Karine SUCRET GS CM1
- Marina GUITARD CE2 CM2

Les projets sont multiples et variés :

- Sport (sorties au gymnase, rencontres sportives (athlétisme gym, orientation/randonnée, tir à l'arc), découverte du golf, du foot, découverte de l'équitation à la Frégière, séances à la piscine de Marcillac en juin et septembre)
- Projet de transformation d'une cabine téléphonique en boîte à livres sur le parking de l'école
- Sorties culturelles (musée Soulages, spectacles musicaux, musée Salles la Source, Ecole et cinéma...)
- Liaison CM2 /6ème autour d'un projet en sciences
- Gestes de 1er secours
- Rencontres intergénérationnelles

Rappel / Démarche « zéro pesticide »

Depuis le 1er janvier 2017, l'utilisation des produits phytosanitaires sont interdits pour les collectivités. Cette interdiction concernera les particuliers à partir du 1^{er} janvier 2019. Pour la mise en place de cette démarche « zéro pesticide », une débroussailleuse professionnelle puissante, avec différents outils adaptés, a été achetée (achat subventionné par l'agence de l'eau Adour- Garonne à hauteur de 70%).

Il est également prévu une formation des agents de la mairie aux méthodes et techniques d'entretien alternatif, par le biais du Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT). La mairie souhaite en effet se donner tous les moyens pour privilégier des pratiques respectueuses de notre environnement. Cette démarche ne peut réussir que si elle est partagée par tous. Nous comptons sur vous !



Pour votre information, à partir du mois d'avril, vous pourrez retirer gratuitement à la mairie des sachets de graines pour embellir vos devant de maisons (domaine public).

Les Gastadous

Les Gastadous qui signifie en occitan « les enfants gâtés » est né du travail et de la volonté des deux communes, des parents d'élèves et des équipes enseignantes. Grâce à ce projet, les enfants peuvent bénéficier d'un centre de loisirs avec des activités variées tournées autour de plusieurs domaines : activités artistiques, culturelles, physiques et sportives, activités de plein air, jeux et pratiques traditionnelles.

Les enfants de Clairvaux, de Bruéjous et de Balsac peuvent ainsi se rencontrer au sein de cette structure. L'association les Gastadous de l'USEP a en charge les temps d'accueils périscolaire (TAPE) liés au changement de rythmes scolaires, les activités péri éducatives (garderies du matin et du soir et cantine), les mercredis après-midi, ainsi que les vacances scolaires grâce au centre de loisirs, pour les écoles de Balsac et de Clairvaux.

Pendant les vacances de Février, Les GASTADOUS accueille les enfants du lundi au vendredi à l'école de Balsac de 7h30 à 18h30. Les activités proposées sont diverses et variées (carnaval, rencontre intercentre, sortie ski d'une journée à Laguiole...). Le programme complet des activités est disponible à l'école et à la mairie. En complément du centre de loisirs, un séjour ski est organisé dans les Pyrénées du 19 au 23 février.

Conseil Municipal des Enfants

Le Conseil Municipal des Enfants (CME) mis en place sous la responsabilité des Gastadous a trois objectifs majeurs :

- permettre aux enfants de s'initier à la vie politique réelle,
- collecter des idées et initiatives émanant des enfants pour améliorer le cadre de vie municipal,
- les traduire en projets et les présenter au Conseil Municipal afin qu'ils soient inscrits au programme de la commune.

Le CME est constitué des enfants du CE2 jusqu'au CM2, des écoles de Balsac et Clairvaux. Les enfants sont élus pour un mandat de 2 ans. Le mandat de l'ancien Conseil Municipal des Enfants s'est terminé en juin dernier après 2 années d'actions. Leur projet principal qui était la création d'un terrain multi activités à la place du 2^{ème} terrain de tennis verra le jour au cours de cette année 2018. Merci à eux pour le travail accompli !

Le nouveau Conseil élu en juin 2017 est composé pour Clairvaux de Noa Boutonnet, Lenni Allaric-Lepieur, Manon Auriol, Nino Bozzola, Gaspard Jeantet, Mélissa Rus, Maylin Mayonobe.

Les Conseillers très dynamiques travaillent actuellement à la finalisation de leurs projets et souhaitent créer un espace ludothèque. Une ludothèque est un lieu intergénérationnel mettant à la disposition de ses membres, des jouets et des jeux de société variés. Cet espace ludothèque permettrait aux adhérents de participer à des temps de loisirs sur place et d'emprunter des jeux. Pour ce faire ils ont besoin de recueillir un maximum d'avis concernant ce projet, un questionnaire à remplir est à votre disposition à la mairie, l'école et la bibliothèque.

Groupe de jeunes

Sous la responsabilité des Gastadous et en partenariat avec le centre de loisirs de Saint Cyprien, 12 jeunes de la commune âgés de 12 ans et plus viennent de constituer un groupe.

Divers projets sont en cours de réflexion : voyages, sorties, activités diverses. A suivre dans le prochain bulletin !

Pour plus de renseignements sur toutes ces activités vous pouvez prendre contact avec les GASTADOUS Tél **06 47 58 67 86**

ATTENTION

On nous a signalé que des entreprises effectuaient des démarches commerciales par téléphone, se présentant comme intervenant sous le couvert de la mairie. Nous tenons à vous mettre en garde et à vous rappeler qu'en aucun cas la mairie n'autoriserait de telles démarches sans vous prévenir au préalable.

Autorisations d'Urbanisme

Il semble bon de rappeler que la construction ou les travaux que vous envisagez doivent être conformes aux règles contenues dans le Plan Local d'Urbanisme.

Elles sont relatives à l'utilisation des sols, à l'implantation, la destination, la nature, l'architecture, les dimensions, l'assainissement des constructions et à l'aménagement de leurs abords. La délivrance d'une autorisation constitue pour la commune la possibilité de vérifier la conformité de ces règles avec le projet.

Selon l'importance ou la nature des travaux, il faudra déposer une demande de permis de construire ou une déclaration préalable. Des précisions peuvent vous être apportées en mairie.

Sachez, qu'il est nécessaire d'obtenir un permis de construire :

- pour une construction nouvelle de plus de 20m²
- pour l'extension d'un bâtiment de plus de 20m²

Il conviendra de déposer une déclaration préalable afin de :

- construire moins de 20 m² de surface de plancher (abri de jardin,...)
- créer, agrandir ou fermer une ouverture
- procéder à des travaux de ravalement ou de modification de l'aspect extérieur (remplacement menuiseries, réfection toitures,...)
- construction d'une piscine

La composition du dossier est sensiblement la même pour ces deux types de demande, seul le délai d'instruction est différent.

Le dossier de demande préalable ou de permis de construire est à déposer à la Mairie du lieu où sont envisagés les travaux.

Dès l'obtention de l'autorisation, celle-ci doit impérativement faire l'objet d'un affichage sur le lieu des travaux.



Bibliothèque

Pour l'année scolaire 2017-2018, la première visite de classe à la Bibliothèque de Clairvaux a eu lieu le 24 novembre

Comme l'an dernier, les bénévoles qui animent la Bibliothèque ont proposé aux enseignantes de l'école un moment de découverte, d'écoute et de jeux pour leurs élèves. La première matinée, le vendredi 24 novembre, a été consacrée aux plus jeunes, qui ont profité du bus mis à leur disposition pour se déplacer. Les enfants, répartis en groupes, ont participé aux trois ateliers mis en place:

- Lecture d'un livre intitulé «Les couleurs des émotions», suivie d'une recherche d'albums dans les bacs et d'un coloriage de monstres avec Florence;
- Ecoute d'histoires judicieusement choisies, dites par trois conteuses du Vallon: les Conteuses à la Coccinelle;
- Ecoute musicale d'extraits sur lesquels les enfants se sont exprimés, pratique de reconnaissance de sons produits par les enfants sur des objets divers, danse et chant en musique avec Christine et Aurélie.

Tous les enfants ont été réunis en fin de matinée pour danser ensemble avant de rentrer à l'école. Une matinée enchantée pour la classe de maternelle.

En 2018, la Bibliothèque a donné rendez-vous aux classes élémentaires. Les CP-CE1 ont été accueillis le vendredi 26 janvier.

Autres actions à venir

Un jeu-rallye pour tout public est également en préparation. Un atelier d'écriture est en projet.

Partenariat avec la Médiathèque Départementale de L'Aveyron

Le Bibliobus est passé en novembre : 247 livres et revues pour adultes, 297 livres et revues pour la jeunesse, 108 CD et 70 DVD sont arrivés de Rodez et sont à la disposition des inscrits à la Bibliothèque de Clairvaux.

Nous vous rappelons que la bibliothèque se trouve à la mairie, à l'étage au-dessus du bureau de poste. Les horaires d'ouverture sont le mercredi de 17h à 19h, et le samedi de 10h à 12h. L'inscription est gratuite.

L'équipe de bénévoles vous y attend !

Pour Info !

Le SIAEP Montbazens-Rignac, propriétaire du réseau d'eau potable sur la commune, vient de nous informer que deux tronçons particulièrement «fuyards» ont été repérés sur le réseau et feront l'objet d'une réfection dans le courant de l'année. Ces travaux sont similaires à ceux réalisés en 2017 dans le village de Bruéjols . Il s'agit des tronçons desservant :

- Régis, Sarrus jusqu'à Blanzac
- Lentou, Brengou, Les Graniols, Lagarrigue jusqu'au lieu-dit Le Fiou.

Dans leur plus grande partie, ces canalisations seront positionnées en domaine privé, pour le reste sur les voies départementales (D651) ou communales. A cette occasion, la circulation en sera donc quelque peu perturbée. L'information sera donnée en temps utile.

Les propriétaires concernés seront sollicités prochainement pour donner leur autorisation de passage. Les branchements des particuliers seront repris si nécessaire aux frais du SIAEP Montbazens-Rignac.

Immobilier

Nous vous rappelons que la maison de la Bruyère, située à la sortie du village de Clairvaux côté Valady, a été récemment vendue par la mairie. La procédure est en cours. A noter également que l'ancienne mairie est toujours en vente. Les personnes intéressées peuvent obtenir tous les renseignements nécessaires en mairie.

Etat civil 2017

- Naissances : 8
- Décès : 28
- Mariages : 5

Pour info ! Depuis le 1er novembre 2017, les PACS sont désormais enregistrés à la Mairie du domicile.

Association « Les Amis de Clairvaux »

L'association « les amis de Clairvaux » œuvre depuis plusieurs années pour la conservation, la rénovation du patrimoine bâti de notre commune et propose aussi diverses manifestations pour l'animation du village. Les faits marquants de l'année 2017 restent les conférences données par deux historiens dans le cadre des journées du patrimoine et l'accueil de la chorale « Mélodica » à l'église St Blaise pour Noël.

Ces actions font suite à l'édition d'un livre sur notre commune, la pose de plaques explicatives dans le bourg, la remise en eau de « la fontaine des parisiens » et de son célèbre « Hercule », le nettoyage du site du « sacré cœur » ...

Les projets pour 2018 ne manquent pas, en particulier celui de la réhabilitation de la porte de ville dite « tour de Clairvaux » pour lequel l'association apportera tout son soutien à la municipalité.

L'association ne vit que par l'investissement de ses adhérents et grâce à la participation et aux dons des habitants : qu'ils en soient ici chaleureusement remerciés.

INFO / Une nouvelle entreprise à Clairvaux !

Nous vous informons qu'une nouvelle entreprise a été créée sur notre commune, à l'initiative de Carole Soriano, habitante au lotissement des Bruyères.

Cette société, dénommée OC'SYNERGIE, vise à apporter aux entreprises des prestations de conseils concernant notamment la qualité de vie au travail et la prévention des risques professionnels.

Contact :

Carole Soriano
06 10 43 10 84

carole.soriano@ocsynergie.com

4 rue Montalègre - Clairvaux

Nous vous informons également que Carole Soriano organise toutes les semaines des ateliers de sophrologie à la salle des associations à Clairvaux. N'hésitez pas à la contacter à cet effet.

Voirie communautaire

La partie haute de la route des vignes (C6) a fait l'objet de travaux en 2017, la partie basse étant différée suite aux travaux sur le réseau d'eau dans le village de Bruéjouis.

Deux ouvrages d'art, le pont de St Barthélémy et le pont des Graniols ont été rénovés et mis en sécurité. Les prévisions 2018 sont à l'étude.

Un Projet social pour le territoire Conques-Marcillac

Un projet social de territoire pour quoi faire ?

- Pour définir la stratégie de l'intercommunalité en matière de cohésion sociale, en prenant en compte les besoins du territoire et de tous ses habitants
- Pour fédérer l'ensemble des acteurs sociaux (institutions publiques, associations) de l'intercommunalité
- Pour promouvoir et développer divers services et activités répondant aux besoins de la population comme les services d'aides d'urgence et sociales (banque alimentaire, précarité énergétique, etc...), de services d'aide à domicile, de garde d'enfants, en faveur de la jeunesse et d'une manière générale les activités favorisant le lien social et le vivre ensemble...

La Communauté de Communes ayant pu constater les disparités sur le territoire en matière de gestion et d'exercice de l'« action sociale » par les communes, s'est interrogée sur l'organisation et la pertinence des politiques « sociales » qu'elle met en place, qu'elle accompagne ou qui, d'une manière générale, sont déployées sur le territoire.

Un travail a été mené afin de rassembler les acteurs œuvrant dans le champ social et ainsi construire avec eux les contours d'une politique sociale de territoire consolidée. Pendant près d'un an, des représentants de la MSA, de la CAF, des associations locales telles que la banque alimentaire, CAPACM, de l'Espace Emploi Formation... se sont ainsi réunis pour définir un plan d'actions.

Ce plan d'actions visent à :

- créer davantage de lien dans la population
- garantir une réponse de proximité
- coordonner et créer du lien entre les différents acteurs locaux du territoire
- rester en veille sur les besoins de la population

Dans les actions envisagées, on retrouve l'harmonisation des dispositifs d'action sociale, la création d'une cellule d'urgence, la structuration de l'aide alimentaire, la création d'un livret social numérique, l'obtention de la reconnaissance Maison des Services Aux Publics, la création d'un espace de Vie Sociale dans les futurs locaux de la CCCM.

Carte Multi-activités COM COM'

230 jeunes de la communauté de commune ont pris la carte COM COM' pour la saison 2017/2018.

Ils ont pu bénéficier d'entrées gratuites aux piscines, d'activités de loisirs pendant l'été et pendant les vacances de Noël et pouvaient aussi bénéficier de réductions auprès de prestataires.

Fort de ce succès, l'opération sera renouvelée pour la saison 2018/2019 et sera enrichie de nouvelles propositions.

Pour rappel, la carte COM COM, qui s'adresse à tous les jeunes de la Communauté de communes âgés de 11 à 25 ans, permet de bénéficier :

- de réductions auprès de prestataires d'activités de pleine nature établis sur le territoire de la Communauté de Communes (accrobranche, paint- ball, baptême de l'air, moto électrique, quad, canoë-kayak...);
- de visites gratuites à Conques et de visites guidées à tarifs réduit ;
- d'entrées gratuites dans les piscines communautaires de Saint Cyprien et de Marcillac ;
- de journées d'animations organisées par la Communauté de Communes.

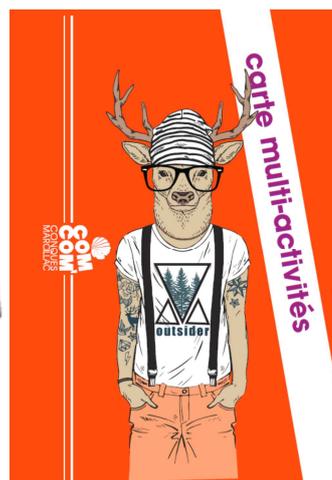
La carte est distribuée à la maison de la Communauté de Communes et dans les mairies du territoire au cours du mois de juin.

Pièces justificatives pour une première demande :

- Imprimé de la demande
- Justificatif de domicile récent
- Copie du livret de famille
- Une photo d'identité

Pour un renouvellement :

- Imprimé de demande
- Une photo d'identité

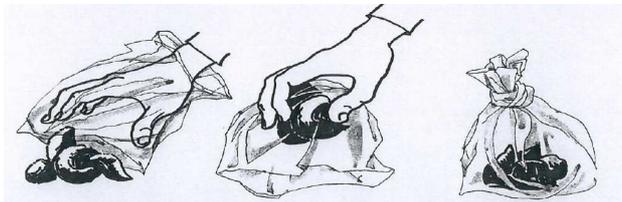


Nos amis les chiens !

Encore et toujours, on déplore la présence dans les villages de trop nombreux excréments laissés par les chiens lors de leurs errements, et ce parfois même en présence de leurs maîtres.

Nous vous précisons que des «sacs à crottes» sont disponibles en mairie pour vous aider à participer au bon entretien des villages. Pensez-y ! Restez vigilants !

On compte sur vous !



Rappels

Nous profitons de cette lettre communale pour vous rappeler que nous sommes toujours preneurs de vos adresses mail afin d'intensifier la communication entre le Conseil et les habitants de la commune. Une communication par mail permettra une information plus réactive.

Nous vous rappelons également que vous pouvez retrouver à tout moment toutes les informations concernant notre commune et l'action du Conseil municipal sur notre site internet communal : <http://www.mairiedclairvauxdaveyron.fr/>

Enfin, nous vous informons que nous avons créé une page Facebook, nouvel outil qui permettra ainsi de démultiplier les supports de communication au sein de notre commune.

Appel aux photographes amateurs

Nous recherchons toujours de jolies photos, libres de droit, pour notre site internet communal : photos des villages, photos de sites emblématiques de notre territoire, photos de fêtes,... À transmettre à la mairie via une clé USB ou par mail : mairieclairvaux@wanadoo.fr. Merci pour votre aide.

CALENDRIER

Dates	Manifestations / évènements
14 avril 2018	BRUEJ'in ROCK soirée rock au foyer rural
1 ^{er} mai 2018	Marché aux fleurs organisé par l'APE
1 ^{er} juillet 2018	Kermesse de l'école
12 août 2018	31 ^{ème} Fête du Vin de Bruéjouis
17 - 18 - 19 août 2018	Fête du village de Clairvaux
15 - 16 septembre 2018	Journées du patrimoine
16-septembre 2018	Concours de soupe, salle de l'Ady
24-novembre 2018	Quine de l'école, organisé par l'APE

Le Maire, les conseillers municipaux, et l'ensemble du personnel communal vous souhaitent une belle et heureuse année 2018

